

# Bien démarrer 2023 : Actualité juridique et jurisprudentielle des Groupements d'Employeurs

## Contexte

Les Groupements d'employeurs sont un dispositif qui est au cœur d'une actualité juridique et jurisprudentielle importante. L'année 2022, en effet, a été riche en changements réglementaires et plusieurs Cours d'appel ont rendu des arrêts qui illustrent, le plus souvent, la complexité de gérer un Groupement d'Employeurs.

## Objectifs pédagogiques et compétences visées

➔ Etre capable de :

- Intégrer la dimension pratique du droit du travail dans la gestion de son Groupement d'Employeurs
- Analyser les conséquences juridiques des évolutions jurisprudentielles sur la gestion d'un Groupement d'Employeurs



Date :

23 & 24/03/2023

14h - 17h30

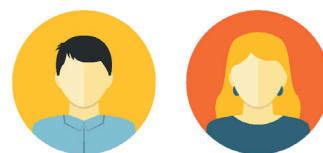
Durée :

2 demi-journées de 3h30 de  
formation soit 7h au total

Lieu :

A distance

## Public visé



- Directeurs et animateurs de GE
- Administrateurs de GE

## Déroulé de la formation

- L'actualisation du règlement intérieur
- La charge de la preuve en matière d'heures supplémentaires
- La mobilité géographique dans un Groupement d'Employeurs
- Le recrutement d'une personne étrangère
- Le recours au CDD pour surcroit temporaire d'activités
- Le motif économique dans un Groupement d'Employeurs

## Formateur

Avocat à la Cour et Maître de conférences à l'Université de Toulouse. Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

Pierre FADEUILHE



PIERRE FADEUILHE  
AVOCAT

## Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

## Suivi et évaluations



Evaluation des acquis



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

---

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

## Coût pédagogique



**600 € nets de TVA**  
par stagiaire (GE adhérent 2023)

**780 € nets de TVA**  
par stagiaire (GE non adhérent  
2023)

### Contact pédagogique

**Ludovic DESILES**  
formation@crge.com

### Contact administratif

**Céline GUIGNARD**  
formation@crge.com

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

